

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 16 NOVEMBRE 2021**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, seizième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 885-2021 du 23 juin 2021, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient sans public. Les membres du comité administratif y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site Internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et Mme Andrée Bouchard, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

En visioconférence : M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Un siège est vacant étant donné qu'il n'a pas été comblé depuis la tenue des élections municipales du 7 novembre 2021.

Était présente à titre d'observatrice : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2032-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 16 novembre 2021 soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2033-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 octobre 2021, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Municipalité de Venise-en-Québec - Règlement 322-2009-27**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 322-2009-27 adopté par le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie certaines normes concernant les cours d'eau, le stationnement et les haies.

1.1.2 **Modifications**

A) **Règlement 566**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion de même que l'adoption du projet de règlement 566 et du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme. Les procédures de consultation sont toutefois modifiées suivant l'arrêt ministériel 2020-008 du 22 mars 2020. À cet effet, les membres du conseil entérineront une résolution pour procéder par appel de commentaires.

1.2 **Urbanisme - Divers**

1.2.1 **Évaluation de la recharge des eaux souterraines - Entérinement, autorisation aux signatures et aux dépenses**

CONSIDÉRANT le projet d'évaluation de la recharge des eaux souterraines en Montérégie présenté par le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS);

CONSIDÉRANT QUE les objectifs ciblés sont de développer des outils de planification régionale pour la protection durable des zones de recharge des eaux souterraines et de la ressource de même que d'informer et sensibiliser la population pour améliorer ses pratiques afin de protéger les zones de recharge des eaux souterraines;

EN CONSÉQUENCE;

2034-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu adhère au projet d'évaluation de la recharge des eaux souterraines présenté par le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS);

QUE la MRC du Haut-Richelieu s'engage à offrir certains services techniques pré-établis en vue de la réalisation de ce projet, incluant le partage de données, la présence aux réunions de suivi ainsi que la révision des guides;

QUE le préfet ou en son absence, le préfet suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC du Haut-Richelieu l'entente à intervenir;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin pour un maximum de 4 891,29\$.

ADOPTÉE

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**2.1 Contrat de prêt PAU/PME - Avenant 10
Entérinement et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption d'une résolution visant à entériner l'Avenant 10 au contrat de prêt PAU/PME présenté par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et en autoriser les signatures. Cet avenant apporte certaines modifications à l'administration des programmes PAU/PME et AERAM.

2.2 Piste cyclable La Montérégiade

2.2.1 Octroi d'une aide financière pour la saison 2022

Les membres du comité administratif réfèrent les discussions relatives à l'aide financière de 79 722 \$ sollicitée par le comité Pro-piste pour la saison 2022 dans le cadre de la séance de travail relative aux prévisions budgétaires 2022.

2.2.2 Rapport annuel d'exploitation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement du bilan 2021 déposé par le comité Pro-piste et sa transmission au ministère des Transports au plus tard le 31 décembre 2021. Il est également suggéré d'adopter le rapport des coûts intervenus pour l'entretien de la piste cyclable pour l'année 2021.

2.2.3 Gratuité d'accès

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution confirmant au ministère des Transports du Québec que l'accès à la piste cyclable La Montérégiade parcourant les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville sera libre et gratuit pour tous les utilisateurs au cours de l'année 2022.

**2.3 Entente sectorielle - Développement du secteur
bioalimentaire de la Montérégie - Autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à participer à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Montérégie pour la réalisation de projets structurants et la campagne de promotion « Le Garde-Manger du Québec » 2022-2025 et d'en autoriser la signature et les dépenses (9 231\$ x 3 ans).

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Compo-Haut-Richelieu inc. - Nominations

Les membres du comité administratif échangeront avec l'ensemble des membres du conseil préalablement à la séance régulière du 24 novembre 2021 en ce qui a trait à la nomination des administrateurs de Compo-Haut-Richelieu inc. Le directeur général soumet que Mme Andrée Bouchard, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, en fait partie d'office.

3.2 Postes de président et vice-président

Les membres du comité administratif échangeront avec l'ensemble des membres du conseil préalablement à la séance régulière du 24 novembre 2021 en ce qui a trait à la nomination au poste de président et de vice-président.

4.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

4.1 Avis de non-conformité

Le directeur général dépose une missive de la sous-ministre associée du ministère de la Sécurité publique, Mme Katia Petit transmise le 13 octobre 2021 par courrier électronique. Cette dernière mentionne que les litiges qui persistent entre différentes autorités locales mettent un frein à l'optimisation des ressources, laquelle est essentielle pour la conformité aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie. Par ailleurs, elle ajoute que la mise en place de protocoles de déploiement est nécessaire pour optimiser les ressources et conséquemment, la protection des citoyens des secteurs concernés. Ce dossier fera l'objet de discussions ultérieures de sorte à évaluer si le conseil dépose une nouvelle modification étant donné que la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie devrait débiter d'ici un an.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 24 novembre prochain.

5.1.2 Prévisions budgétaires 2022, Parties I, II, III, IV, V et VI

Il est mentionné qu'une séance de travail des membres du conseil se tiendra le 17 novembre 2021.

5.1.3 Quotes-parts pour l'année 2022, Parties I, II, III, IV, V et VI

Il est mentionné qu'une séance de travail des membres du conseil se tiendra le 17 novembre 2021.

5.1.4 Liste des fournisseurs via Solutions bancaires Internet - Mise à jour

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes sont soumises pour approbation et autorisation de paiement à chaque séance;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fournisseurs doivent être payés de façon récurrente;

CONSIDÉRANT les moyens technologiques via Solutions bancaires Internet ou autres permettant de payer les comptes de façon rapide, efficace et économique;

CONSIDÉRANT le règlement 265 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu l'autorisant à payer les dépenses incompressibles dans le respect et l'application des budgets acceptés par le conseil;

EN CONSÉQUENCE;

2035-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu approuve la liste des fournisseurs payés via Solutions bancaires Internet mise à jour, le tout tel que déposé sous la cote « document 5.1.4» des présentes;

D'AUTORISER le directeur général à procéder en tout temps au paiement de l'ensemble des factures de ces fournisseurs via Solutions bancaires Internet.

ADOPTÉE

5.1.5 Assisto.ca - Demande d'aide financière

Les membres du comité administratif suggèrent de discuter de la demande d'aide financière d'Assisto.ca pour un montant de 5 000\$ par année pendant 3 ans dans le cadre de la séance de travail qui se tiendra le 17 novembre 2021.

5.1.6 Show de la résilience - Aide financière

2036-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise une aide financière de 2 100\$ à la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville afin de tenir, à la fin de l'année 2022, un « Show de la résilience » destiné au personnel du secteur de la santé œuvrant au sein du territoire du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.2 Divers

5.2.1 Demande d'appui

A) OBVBM - Télédétection des sols agricoles dégradés

Les membres du comité administratif demandent que les représentants de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi soient invités à expliquer leur projet de télédétection des sols agricoles dégradés dans le bassin versant de la baie Missisquoi préalablement à la séance régulière du mois de décembre 2021.

5.2.2 Élection du préfet - Terme 2021-2023

Le directeur général soumet que le terme du poste de préfet vient à échéance en novembre en conséquence, les membres du conseil procéderont par scrutin secret, conformément à la Loi afin d'élire le préfet pour le terme 2021-2023. Le tout interviendra dans le cadre de la séance du 24 novembre prochain.

5.2.3 Postes à combler au sein de différents comités

Les membres du comité administratif recommandent de combler les postes du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc. et le représentant au sein de DIHR. Le tout sera discuté avec les membres du conseil préalablement à la séance du 24 novembre prochain.

5.2.4 Corporation du Fort St-Jean - Désignation

Le directeur général soumet que la Corporation du Fort St-Jean a modifié ses règlements généraux de sorte à solliciter les membres, dont la MRC, à désigner deux membres. Par la suite, un comité formé au sein de la Corporation du Fort St-Jean analysera les candidatures et choisira un représentant.

5.2.5 Départ à la retraite

Le directeur général soumet que M. Luc Mercier, technicien-inspecteur au sein du service de l'évaluation, prendra sa retraite à compter du 31 décembre 2021 après 40 ans de service.

6.0 COURS D'EAU

**6.1 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix -
Personnes désignées - Règlement 449 - Nominations**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de MM. Vincent Cameron-Trudel, Julien Dulude et Samuel Grenier à titre de personnes désignées pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

**6.2 Cours d'eau Labonté, branche 2 - Saint-Sébastien -
Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Charles Fortier, ing., de la firme Tetra Tech QI inc., pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le coordonnateur des cours d'eau à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 2 du cours d'eau Labonté située sur le territoire de la municipalité de Saint-Sébastien.

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2037-11-21 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 16 novembre 2021.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier